

19€



LA MISE EN ŒUVRE DU
DISPOSITIF CANICULE
PAR LES CCAS/CIAS

unccas

VEILLE, PRÉVENTION, INFORMATION, ALERTE, COORDINATION...

Ces mots n'ont jamais autant de sens que lors de la mise en œuvre du plan national canicule. L'activation des différents niveaux du plan et surtout leur effectivité repose sur la mobilisation et la complémentarité de tous : préfet, ARS et bien sûr acteurs locaux.

Les CCAS/CIAS apparaissent ainsi naturellement comme un des maillons essentiels de cette mobilisation. Ils représentent l'échelon de proximité grâce auquel les personnes isolées, en situation de précarité ou les jeunes enfants peuvent être repérés, sensibilisés et accompagnés pour éviter les drames que nous avons connus par le passé.

Bien sûr, être opérationnel le moment venu se prépare toute l'année. La mobilisation des élus locaux et des professionnels du secteur lors des épisodes caniculaires n'est jamais que le point d'orgue d'une solidarité qui se cultive au quotidien. Celle-ci repose sur la qualité des échanges avec les associations du territoire ou les réseaux de bénévoles ou encore la mise en œuvre d'actions de prévention et de dispositifs de lutte contre l'isolement. Autant de leviers d'intervention inscrits dans l'ADN des CCAS et des CIAS !

Ce guide, à la fois théorique et pratique, aide ainsi les CCAS/CIAS dans la mise en œuvre de leurs obligations. Il vise également à promouvoir leurs capacités à intervenir à la fois dans l'urgence, grâce à une réactivité à toute épreuve, mais aussi de manière pérenne et structurée, guidés en cela par un objectif de prévention et de maintien du lien social.

En ces temps de réformes et de profondes évolutions du paysage territorial, réaffirmer le rôle et la plus value du service public de proximité et des acteurs qui le portent au quotidien est autant légitime que salutaire. Pour l'UNCCAS, cela va toujours mieux en le disant.





**Joëlle Martinaux,
Présidente de l'UNCCAS**

Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et la richesse de nos échanges toutes les personnes qui se sont associées à cette publication.

2016 - Contact : Amandine DESCAMPS, Responsable Personnes âgées -
Personnes handicapées - adescamps@unccas.org
www.unccas.org - @unccas - Facebook/unccas

I LE PLAN NATIONAL CANICULE - L'IMPACT POUR LES CCAS ET CIAS.....	4
1) Le Plan National Canicule (PNC).....	4
Pourquoi un Plan national canicule ?	4
Quelles sont les personnes à risque ?.....	4
Qu'est-ce que le Plan national canicule ?	4
Quels sont les niveaux d'alerte du Plan national canicule ?	4
2) Le rôle de chaque acteur dans la gestion du plan Canicule.....	5
Le rôle et les actions du préfet de département.....	5
Le rôle de l'Agence Régionale de Santé	5
Le rôle des maires	5
II. UNE STRATÉGIE DE GESTION DU PLAN CANICULE.....	6
1) L'élaboration d'une procédure de gestion de la canicule.....	6
2) La mise en place d'une cellule de veille communale.....	6
3) La coordination des acteurs.....	7
La coordination entre plusieurs CCAS.....	7
Les relations du CCAS avec le conseil départemental et la préfecture.....	7
Les relations des CCAS avec les autres acteurs sociaux.....	7
III LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES PAR LES CCAS DANS LE CADRE DU DÉCLENCHEMENT DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU PLAN CANICULE.....	8
1) La constitution des registres.....	8
Qu'est ce que le registre nominatif ?	8
Comment informer la population de l'existence du registre nominatif ?	9
Quelles personnes peuvent figurer sur le registre ?	10
Comment se déroule l'inscription sur le registre ?	10
Comment assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre ?	13
Comment s'effectue la communication du registre au préfet ?	13
2) Le recensement des lieux rafraichis.....	14
3) L'alerte et l'information des habitants.....	14
La communication « préventive ».....	15
La communication d'urgence	15
4) L'organisation des appels téléphoniques.....	16
Que doit faire le CCAS-CIAS ?	16
A quelle fréquence faut-il procéder aux appels des personnes inscrites ?	16
Le CCAS a-t-il une obligation ou non d'astreinte ?	16
IV UNE MOBILISATION D'ACTEURS NON PROFESSIONNELS DANS LA PRÉVENTION... 16	16
1) Les réseaux de bénévoles.....	16
Quels rôles peuvent avoir les bénévoles dans le cadre du dispositif Canicule ?	17
Qui peut bénéficier des services des bénévoles ?.....	17
Qui coordonne les bénévoles ?	17
Comment trouver des bénévoles ?.....	17
Comment recruter des bénévoles ?.....	17
Comment encadrer l'intervention des bénévoles ?	18
Comment assurer le retour d'information par les bénévoles ?	18
Quelle formation peut-on dispenser aux bénévoles ?.....	18
Le groupe de bénévoles doit-il intervenir tout au long de l'année ou ponctuellement ?	18
Quels sont les freins signalés à la constitution de réseaux de bénévoles ?	18
2) Les Réserves Communales de Sécurité Civile.....	19
Quelles sont les références légales ?	19
Qu'est ce que la Réserve Communale de Sécurité Civile ?.....	19
Quelle est l'utilité de la Réserve Communale de Sécurité Civile ?	19
Pourquoi créer une Réserve Communale de Sécurité Civile ?.....	19
Comment procéder dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde ?	20
V LES DISPOSITIFS CIBLÉS.....	20
1) Dispositifs en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.....	20
Etablissements hébergeant ou accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.....	20
Services à domicile et Services de soins infirmiers à domicile.....	24
2) Dispositifs en faveur des agents.....	24
3) Dispositifs en faveur des jeunes enfants.....	25
4) Dispositifs en faveur des personnes en situation de précarité et sans abri.....	26
ANNEXES.....	27

Union Nationale des Centres Communaux
d'Action Sociale
à compter de juin 2016 :
11 rue Louise Thuliez, 75019 Paris
E-mail : contact@unccas.org
www.unccas.org
Retrouvez-nous sur  unccas
et suivez-nous sur  @unccas

CCAS

juifs

canicule

Action

mobilisation

Seniors

Formation